EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 42

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS DES POINTS DE LIVRAISON AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE SUPÉRIEURE À 36KVA ET APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes, le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1 et L. 331-4 relatifs au choix du fournisseur d'électricité, il est proposé à la Ville de Clermont-Ferrand d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés.

En effet, les accords-cadres n°AC15-085 et AC15-084 visés en Préfecture le 19 mai 2015 et sa convention constitutive en date du 18 décembre 2014, pour la fourniture d'électricité du groupement de commandes coordonné par la Ville de Clermont-Ferrand se terminera le 31 décembre 2017. Ceci permettra à la Ville de Clermont-Ferrand de rejoindre le groupement de commandes du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme assurera le rôle de coordonnateur et il appartiendra à la Ville de Clermont-Ferrand de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la fin du groupement de commandes coordonné par la Ville de Clermont-Ferrand pour la fourniture d'électricité à l'échéance des accords-cadres n°AC15-085 et AC15-084 en cours, soit à compter du 31 décembre 2017 ;

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés des points de livraison ayant une puissance souscrite supérieure à 36 KVA au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand audit groupement de commandes coordonné par le Département pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolutions en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Ville de Clermont-Ferrand est propriétaire ou locataire.

- d'autoriser Monsieur le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 juin 2017

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Annexe 2 : Liste Sites Ville

Ref Acheminement	Nom site	Adresse site	Code postal site	Ville site	Type offre Energie	Type (Profilé / Télérelevé)	Consommation 2016 (kWh)	Consommation 2016 (€TTC)
30001710196602	CENTRE TECHNIQUE LA CHARME	9 BD KENNEDY	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Télérelevé	554 246	65 748,90
30001710295277	MAISON DES SPORTS	PLACE DES BUGHES	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Télérelevé	1 023 509	117 003,09
30001710334217	MAISON DE LA CULTURE	3 RUE ABBE DE L'EPEE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Télérelevé	682 481	80 228,69
30001430965197	KERNETRA	18 AVENUE NINA D ASTY	85180	CHATEAU D'OLONNE	Monôme Fourniture SPD	Profilé	110 569	15 371,51
30001710110898	VILLAGE VACANCES COMPLEXE THEIX	1, RUE DES COLONIES (D 2089)	63122	ST GENES CHAMPANELLE	Monôme Fourniture SPD	Profilé	115 248	17 522,78
30001710117107	GS P. BERT	15 RUE DE LA PRADELLE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	82 313	16 261,40
30001710127009	GYMNASE H. FLEURY	PLACE PIERRE DE COUBERTIN	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	58 603	10 177,16
30001710138788	GS P. MENDES-FRANCE	5 RUE DU CREUX DE LACHAUX	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	103 949	18 305,63
30001710183670	CENTRE GEORGES BRASSENS	RUE SEVIGNE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	38 177	5 943,77
30001710193572	STADE MARCOMBES	121 AVENUE DE LA LIBERATION	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	283 477	37 640,79
30001710200352	STADE LECLANCHE	1 RUE ROUVIER	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	110 731	17 620,69
30001710273560	IMM 2 R CUVIER – RESTOS DU COEUR	2 RUE CUVIER	63000	CLERMONT FERRAND	Contrat élec. prix fixe	Profilé	76 609	10 304,75
30001710292798	MAISON DU PEUPLE	RUE GABRIEL PERI	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	103 839	15 750,15
30001710293699	HOTEL DE VILLE – ANNEXE FLECHIER	RUE DES GRANDS JOURS	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	184 825	22 922,07
30001710299533	OPERA MUNICIPAL	RUE NESTOR PERRET	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	373 743	45 774,76
30001710304511	MARCHE ST PIERRE	PLACE SAINT PIERRE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	363 557	44 783,08
30001710309230	CHATEAU DES VERGNES	13 PLACE DES DROITS DE L'HOMME	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	56 714	8 826,87
30001710316540	GS P. ARBOS	50 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	50 054	7 664,17
30001710426233	ESPACE GEORGES CONCHON	3 RUE LEO LAGRANGE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	46 948	8 228,07
30001710457389	GYMNASE R. SOULIER	RUE CONDORCET	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	69 119	10 635,24
30001710481130	GS E. QUINET	PLACE MARECHAL FAYOLLE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	81 228	12 876,85
30001710562689	MAISON DE QUARTIER DES VERGNES	28B RUE CHATEAU DES VERGNES	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	52 295	8 993,99
30001710604433	HOTEL DE VILLE	RUE DES BOHEMES	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	315 682	40 975,21
30001710629067	GYMNASE GRANOUILLET	45 RUE DE CHATEAUDUN	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	54 894	8 907,12
30001710722114	STADE D. PAPILLAUD	15 RUE DE LA GANTIERE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	66 471	11 467,25
30001710722887	GS ANATOLE FRANCE	158 RUE ANATOLE FRANCE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	62 208	9 934,25
30001710741017	CRECHE ST-JACQUES	RUE GUY DE MAUPASSANT	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	48 678	8 285,80
30001710794420	GYMNASE R. PRAS	RUE JEAN MONNET	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	64 036	10 495,26
30001710794868	COSEC L. THEVENET	9 RUE ALBERT MALLET	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	69 286	11 608,08
30001710794970	**GS** N. PERRET	1 RUE RAMEAU	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	91 282	14 676,00
30001710795006	GS J. ZAY	73 AVENUE DU LIMOUSIN	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	68 306	10 213,76
30001710795108	GS J. BUTEZ	19 RUE CHAMPFLEURY	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	76 772	11 296,55
30001710795321	GS J. DE LA FONTAINE	24 RUE DE LA GRANDE COMBAUDE	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	87 316	13 298,40
30001710795545	GS A. DAUDET	16 B RUE DU TORPILLEUR SIROCCO	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	63 729	9 880,55
30001710795657	GS A. BAYET	13 RUE VICTOR BASCH	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	107 873	17 068,05
30001710795769	GYMNASE A FRANCE	156 RUE ANATOLE FRANCE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	73 836	11 356,70
30001710797459	MAISON DES ASSOCIATIONS	2 BOULEVARD TRUDAINE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	28 316	5 274,52
30001710797560	GS V. DURUY	27 RUE D ALSACE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	38 085	6 214,90
30001710797672	CRECHE SULLY	135 RUE SULLY	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	42 096	7 290,91
30001710797896	CENTRE BLAISE PASCAL	3 RUE MARECHAL JOFFRE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	242 742	35 463,95
30001710797908	GS A. BRIAND	2 RUE SAINT SIMON	63000	CLERMONT FERRAND	Offre Historique >36kVA et <= 250kVA	Profilé	0	0,00
30001710798024	GS P.&M. CURIE	178 RUE ABBE PREVOST	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	103 751	14 889,46
30001710798136	JARDIN LECOQ	2 BOULEVARD LA FAYETTE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	63 544	10 138,56
30001710814791	MAISON DU TOURISME	PLACE DE LA VICTOIRE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	65 115	10 481,69

Annexe 2 : Liste Sites Ville

Ref Acheminement	Nom site	Adresse site	Code postal site	Ville site	Type offre Energie	Type (Profilé / Télérelevé)	Consommation 2016 (kWh)	Consommation 2016 (€TTC)
30001710886884	MAISON DE QUARTIER FONT. DU BAC	CTER COMMERCIALE FONTAINE DU BAC	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	49 921	8 096,43
30001710888574	GS J. MACE	14 RUE BERTEAUX	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	58 089	9 076,81
30001710923910	LA JETEE	6 PLACE MICHEL DE L HOSPITAL	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	80 372	12 260,25
30001710924047	CRECHE DE MONTFERRAND	RUE DU FRANC ROZIER	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	36 392	6 557,36
30001711010139	GYMNASE A AUTUN	RUE DU TORPILLEUR SIROCCO	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	72 455	11 321,02
30001711015845	PLACE 1ER MAI (ex-BASSINS)	PLACE DU 1ER MAI	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	65 348	10 026,83
30001711018985	GS CHANTERANNE	131 RUE CHAMPFLEURI	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	66 337	10 162,26
30001711111920	GYMNASE R. PERRIER	69 RUE DU RESSORT	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	58 770	10 053,26
30001711117326	CENTRE RUE DE BIEN ASSIS	10 RUE DE BIEN ASSIS	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	112 432	16 341,05
30001711141075	CENTRE RICHEPIN	28 RUE JEAN RICHEPIN	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	81 432	12 294,67
30001711160529	TRANSFO FLAMINA (LECLANCHE)	RUE DE CHAMPRATEL	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	12 203	2 945,27
30001711162005	GS J. FERRY	8 BOULEVARD TRUDAINE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	163 792	22 267,38
30001711173672	FONTAINE CHAUCHARD	SQUARE AIME COULAUDON	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	102 938	15 818,11
30001711182450	STADE DE L'ESPERANCE	AVENUE LEON BLUM / RUE ROTY	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	24 697	5 772,88
30001711182561	CRECHE DE FLAMINA – LES VERGNES	29 RUE DU CHATEAU DES VERGNES	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	49 398	8 185,89
30001711230838	LOCAL TECHN. JAUDE (FONT., ECL)	(29) PLACE DE JAUDE (DERRIERE KISQUE N°3)	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	298 324	38 425,96
30001711231840	CENTRE MUNICIPAL ALLAGNAT	15 MAIL D ALLAGNAT	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	171 940	24 431,61
30001711252433	DIRECTION SPORT LOGISTIQUE	142 AVENUE JEAN MERMOZ	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	49 729	7 568,80
30001711293592	COURS DES TROIS COQUINS	12 RUE AGRIPPA D AUBIGNE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	90 501	14 613,00
30001711309245	MAISON DE QUARTIER ORADOU	88 RUE DE L ORADOU	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	24 742	4 800,46
30001711350209	UPC MERCOEUR	34 RUE DE TOURNOEL	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	297 338	35 378,57
30001711355252	BURON DE SUPERBESSE	ROUTE DU CHAMBOURGUET	63610	BESSE ET ST ANASTAISE	Monôme Fourniture SPD	Profilé	36 560	6 497,41
30001711368510	GS E. HERRIOT	26 RUE ALBERT THOMAS	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	81 781	11 418,07
30001711403080	MATERNELLE RAMEAU	20b AVENUE RAYMOND BERGOUGNAN	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	45 439	6 817,59
30001711407010	GS J. VERNE	1B RUE D AULTERIBE	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	82 220	10 508,38
30001714057057	MAISON DE QUARTIER ST-JACQUES	29 RUE BAUDELAIRE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	39 833	6 906,94
30001714057710	MAISON DES BOULISTES	77 RUE DE BLANZAT	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	30 475	6 239,64
30001714067589	GS R. ROLLAND	33 RUE DES VERGNES	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	41 450	6 811,06
30001714071679	LA DIODE	190 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	53 906	8 459,71
30001714072681	GS J. VALLES	24 RUE DU SOLAYER	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	55 942	9 007,12
50005030139785	UPC BRIAND (TV)	8BIS RUE SAINT SIMON	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	355 668	44 627,61
50012266085769	STADE LA FRATERNITE	RUE ALPHONSE DAUDET	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	17 190	3 866,00
50021817380655	GS J. MOULIN	195 RUE DE LA PRADELLE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	54 713	8 676,80
50038639598310	SALLE GAILLARD	2 RUE SAINT PIERRE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	21 980	4 475,65
50050506456884	GS J. JAURES	14 RUE ALBERT MALLET	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	56 090	9 063,98
50060347313180	UPC ANATOLE FRANCE	1 RUE JOSEPH MALEGUE	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	200 929	25 586,75
50067403305302	CRECHE BARBECOT	1 RUE DOCTEUR GAUTREZ	63000	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	44 948	7 477,00
50070876786843	MAISON DE QUART. GAUTH. MANDELA	37 RUE TOURETTE	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	42 571	6 811,11
50098517929207	MATERNELLE D. FOUSSON	1 RUE ADRIEN MABRUT	63100	CLERMONT FERRAND	Monôme Fourniture SPD	Profilé	27 662	5 361,84

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS

POINTS DE LIVRAISON AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE SUPÉRIEURE À 36 KVA

ACTE CONSTITUTIF

DU GROUPEMENT DE COMMANDES

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, les tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité ont été supprimés au 1er janvier 2016 pour tous les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, à savoir les anciens tarifs dits "jaunes" et "verts".

Ce dispositif contraint les acheteurs publics à mettre en concurrence l'achat de leur électricité en passant du statut d'abonné à celui d'acheteur.

Dans ce cadre, la création d'un groupement de commandes permet à l'ensemble des personnes publiques membres dudit groupement :

- d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence nécessaires : techniquement, la passation d'un marché d'approvisionnement en électricité demande au pouvoir adjudicateur d'être extrêmement réactif entre la date de remise des offres de prix et l'attribution du marché. L'achat d'électricité impose aux acheteurs publics le recours à des accords-cadres suivis de marchés subséquents ;

- d'assurer une meilleure visibilité des consultations : les acheteurs publics doivent s'organiser pour être "visibles" des fournisseurs potentiels.

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : OBJET DU PRÉSENT ACTE

Le présent acte a pour objet, par son approbation, de constituer un groupement de commandes, ci-après dénommé « le groupement », sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

ARTICLE 2 : NATURE DES BESOINS VISÉS PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement constitué vise à répondre aux besoins de ses membres en matière d'achat d'électricité (fourniture et acheminement) et de services associés pour l'ensemble des sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

La date de première fourniture dans le cadre de ce groupement ne pourra intervenir avant le 1er janvier 2018.

ARTICLE 3 : DÉSIGNATION ET RÔLE DU COORDONNATEUR

3.1 Le Département du Puy-de-Dôme, ci-après dénommé « le coordonnateur », est désigné coordonnateur du groupement par et pour l'ensemble de ses membres, pour la durée du présent acte. Il est représenté par le Président du Conseil départemental, ou son représentant dûment habilité.

Le coordonnateur est chargé à ce titre de procéder, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, selon qu'il s'agisse d'accords-cadres y compris les marchés subséquents et/ou de marchés, en vue de la satisfaction des besoins visés à l'article 2 ci-dessus.

Le coordonnateur est également chargé de préparer, signer, transmettre au contrôle de légalité et notifier les accords-cadres y compris les marchés subséquents et/ou les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de rédiger et de conclure les avenants aux accords-cadres et/ou marchés passés dans le cadre du groupement.

3.2 En pratique, le coordonnateur est ainsi chargé, sans que cette liste soit exhaustive :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins ;
- de définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix des types de contrats et de procédures appropriés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- de transmettre à chaque membre du groupement une copie des accords-cadres y compris des marchés subséquents et marchés conclus, chacun transmettant ensuite une copie à ses propres organes de contrôle et de paiement.

Sur simple demande, le coordonnateur tient les membres du groupement informés du déroulement des procédures.
L'original de chaque accord-cadre y compris marché subséquent et marché ainsi que les documents de consultation y afférents (procès-verbaux, rapports d'analyse, publicité, règlement de consultation, etc.) est conservé aux archives du coordonnateur.

Le coordonnateur assurera vis-à-vis de chacun des membres du groupement et même après expiration de la présente convention, la gestion de tout recours contentieux ou pré-contentieux à l'encontre des procédures de consultation dont il a été chargé. Il assumera les frais de procédure relatifs à ces recours. Les éventuelles condamnations financières de toute nature qui seraient prononcées consécutivement à l'action d'un concurrent illégalement évincé en raison d'une irrégularité au stade de la passation seront supportées solidairement par les membres concernés selon qu'il s'agisse d'un accord-cadre, d'un marché subséquent ou d'un marché.

ARTICLE 4 : COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Suivant les dispositions de l'article L 1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appels d'offres du groupement est la commission d'appels d'offres du coordonnateur.

ARTICLE 5 : ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS ISSUS D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Les accords-cadres et marchés issus d'une procédure adaptée au sens de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics seront conclus selon les modalités de procédure et d'attribution propres au coordonnateur.

ARTICLE 6 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

6.1 Chaque membre du groupement, pour la part qui le concerne :

- reste responsable de la définition préalable de ses besoins en vue de l'estimation des accords-cadres, des marchés subséquents et/ou des marchés à conclure ;
- veille à la bonne définition des points de livraison qu'il souhaite inclure aux marchés et accords-cadres passés par le groupement ;
- s'engage à fournir tous les éléments nécessaires au coordonnateur pour l'élaboration des dossiers de consultation.

6.2 Les membres du groupement s'engagent à ce que l'approvisionnement effectif des points de livraison définis par chacun d'eux et inclus aux marchés et accords-cadres du groupement démarre dès que leurs contrats d'approvisionnement ou marchés antérieurs ont cessé.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés au titre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison d'un membre du groupement ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par le membre en dehors du présent groupement et ayant aussi pour objet la fourniture d'électricité pour les points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

6.3 Chaque membre du groupement est chargé d'assurer :

- la bonne exécution des accords-cadres, des marchés subséquents et des marchés avec les cocontractants choisis, à hauteur de ses besoins propres,
- le paiement des accords-cadres et des marchés portant sur l'intégralité de ses besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution.

Chaque acheteur est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

6.4 Chaque membre du groupement assurera tous recours contentieux relatifs à l'exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés le concernant et en assumera les conséquences financières. Il devra en tenir informé le coordonnateur.

ARTICLE 7 : FRAIS DE COORDINATION ET DE FONCTIONNEMENT

7.1 La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

7.2 L'ensemble des frais afférents au fonctionnement du groupement (frais de publicité, de reprographie, frais postaux, etc.) est intégralement pris en charge par le coordonnateur, sans participation des autres membres du groupement.

ARTICLE 8 : CONSTITUTION ET DURÉE DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué par l'adhésion de ses membres. L'adhésion est gratuite.

Le présent groupement est institué à titre permanent. Il demeure tant qu'il est constitué d'au moins deux membres, dont le coordonnateur.
En cas de retrait du coordonnateur, le groupement est dissout de fait.
Toute dissolution ne pourra intervenir avant le terme des accords-cadres, marchés subséquents ou marchés en cours.

ARTICLE 9 : ADHÉSION ET RETRAIT DES MEMBRES

9.1 Chaque membre adhère au groupement par une délibération de son assemblée ou une décision de son instance décisionnelle approuvant le présent acte et autorisant son représentant à le signer. L'acte signé et une copie de la délibération ou de la décision de l'instance décisionnelle sont transmises au coordonnateur du groupement.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou marché en cours au moment de son adhésion.

9.2 Chaque membre demeure libre de se retirer du groupement. Toutefois, le membre du groupement dont le retrait conduirait à devoir déclarer sans suite une consultation en cours se verra appliquer une pénalité égale à l'ensemble des frais liés à la consultation ayant dû être déclarée sans suite : frais de publicité, de reprographie, postaux, etc.

Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres et qui doit être notifiée au coordonnateur dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU PRÉSENT ACTE

Les éventuelles modifications du présent acte constitutif du groupement doivent être approuvées, dans les mêmes termes, par l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement approuve ces modifications par une décision selon ses règles propres et notifie sa décision au coordonnateur.

Les modifications prennent effet lorsque l'ensemble des membres les ont valablement approuvées.

Fait à ……, le ……..

Pour ……,
Indiquer ci-dessus l'identité du membre adhérent au groupement de commandes

Son représentant dûment habilité,

……..

……
Indiquer ci-dessus les nom et qualités du signataire

Signature